

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le jeudi 11 avril 2024 à 17h30 en séance publique sous la Présidence de M Michel MARESCOT, Maire.

Présents : M Michel DABOUT, Mme Corinne DROUEN, M Éric ESTRIER, Mme Catherine FILIPOV, Mme Anne JOSEPH, Mme Catherine LEFEBVRE, Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY, M Didier PAPELOUX.

Excusés : Mme Sophie DIERRE donne pouvoir à Mme Corinne DROUEN, M Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Mme Anne JOSEPH, M David MARES donne pouvoir à M Didier PAPELOUX, M Germain LELARGE, Mme Sophie NGUYEN VAN MAI.

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Anne JOSEPH.

1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 29/03/2024, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Approbation du Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Compte de Gestion 2023.

3) Compte Administratif 2023

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	2 073 958,58€
Dépenses	1 656 296,80€
Total excédentaire de	<b>417 661,78€</b>

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	5 841 340,93€
Dépenses	5 007 082,76€
Total excédentaire de	<b>834 258,17€</b>

Résultats budgétaires de l'exercice 2023 : **excédent de 1 251 919,95€**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Compte Administratif 2023.

4) Décision d'affectation des résultats

VU l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2023, les résultats, qui sont conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

- Section de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 : 417 661,78€

Report de 2022 : 1 492 331,75€

Part affectée à l'investissement de l'exercice 2023 : 1 492 331,75 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 : 417 661,78€

- Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 : 834 258,17€

Report de 2022 : - 26 731,59€

Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2023 : 807 526,58€

Restes à réaliser :

- dépenses : 1 380 100,00€

- recettes : 0€

Besoin de financement à la section d'investissement : 572 573,42€

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'affectation des résultats.

5) Attribution des subventions 2024

DEMANDES	VOTE
APPAAR	200
Association Hirondelle de la Mer	250
Association le Petit Foc	250
ADMR	350
Comité liaison anciens combattants	150
Croix Rouge Française Deauville Trouville	150
FSL Calvados	103
Fondation du Patrimoine	200
GV Cap Forme	150
SDAC (Refuge animal)	200
SNSM Honfleur	300
Théâtre Catherine de la Porte	150
Villerville et compagnies	5000
	-----
<b>Total</b>	<b>7 453</b>
	-----
Sans affectation	2809
<b>Total</b>	<b>10 262</b>
	-----
Subventions communales (permis, vélo, bac...)	2 000
Subventions ravalement	2 000
Subvention SPL Marketing	738
	-----
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>15 000</b>

Monsieur le Maire rappelle que :

- depuis 20/10/15, le conseil municipal accepte à hauteur de 50 % l'achat d'une carte annuelle au Club de Tennis Villervillais, pour tous les jeunes Villervillais, en âge de fréquenter l'école primaire de Villerville - Trouville sur Mer, et qui y sont

réellement inscrits, les jeunes âgés de moins de 25 ans, à titre de résidents principaux ainsi que les employés municipaux et leurs enfants.

- depuis 16/09/2021, le conseil municipal a autorisé l'adhésion pour le personnel communal à la bibliothèque municipale avec un tarif réduit de 50% soit 6€ pour 1 personne et 7,50€ pour 1 famille.

Monsieur le Maire rappelle que les jeunes Villervillais peuvent solliciter les aides suivantes :

- une aide à la conduite accompagnée d'un montant de 200€, octroyée pour toute demande avec justificatif de l'auto-école.
- une « bourse au permis de conduire » octroyée sur dossier, d'un montant de 600€ contre 35h de bénévolat d'une durée d'un an à compter de la demande (les travaux peuvent être effectués sur plusieurs périodes), directement versée à l'auto-école.
- une subvention à chaque nouveau bachelier en fonction de sa mention (sans mention : 50€, AB : 60€, B : 80€, TB : 100€) sur présentation d'un justificatif et d'un RIB.

Monsieur le Maire propose que les Villervillais principaux puissent à nouveau solliciter une subvention (2 subventions pour l'année 2023) pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf. Le montant de la subvention correspond à 30% du prix d'achat TTC du vélo neuf dans la limite de 300€, par foyer et par vélo.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une aide de 50€ pour l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales par foyer villervillais sur présentation d'une facture à l'adresse de Villerville, d'un RIB et d'une photo une fois le récupérateur installé.

Les subventions ci-dessus nommées ont été votées à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de Mme DIERRE Sophie qui n'a pas pris part au vote de la subvention de l'ADMR et Mme DROUEN Corinne qui n'a pas pris part au vote de la subvention GV Cap Forme) et à l'exception de la subvention pour Villerville et Compagnie qui a obtenu 11 voix pour et 1 abstention.

#### 6) Budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal, le budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	1 361 493,00€
Section d'investissement	4 771 490,00€

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le BP 2024.

#### 7) Vote des taux d'imposition 2024

Les bases étaient auparavant fixées pour 2023 :

Foncier bâti	32,01 %
Foncier non bâti	20,68 %
TH (résidences secondaires)	9,51%.

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la Taxe d'Habitation (TH) a été supprimée sur les résidences principales.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de pas appliquer d'augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 et ce, pour la **27<sup>ème</sup> année consécutive**.

8) Mission de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment le Garage

La commune souhaite se faire accompagner d'un maître d'œuvre pour rechercher une configuration qui permettra de conjuguer les différentes fonctions souhaitées. Une consultation de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation du bâtiment « Le Garage » a été lancée. Les résultats de cette consultation ont été présentés aux membres du Conseil Municipal.

Conformément à la procédure retenue, le déroulement s'est effectué comme suit :

- Date d'envoi de l'avis de consultation : le 13 FEVRIER 2024
- Organe de publication : OUEST FRANCE PAYS D'AUGE/profil acheteur de la commune (AWS)/BOAMP
- Date limite de remise des offres : 5 MARS 2024 à 12h00

65 dossiers ont été retirés et 8 offres ont été remises dans les délais.

Après examen du rapport d'analyse des offres pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation du bâtiment « Le Garage » et l'audition d'un candidat conformément au règlement de consultation le 2 avril 2024 et après classement des offres, il est proposé d'attribuer le marché à l'ATELIER DE SAINT GEORGES – BRUNO SAAS ARCHITECTES/ ECIB Fabrice DEROO/ AREHA ENR/BET BADER/ IDA - BET STRUCTURES pour son offre de base d'un montant de 85 500,00€ HT soit 102 600,00€ TTC.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'attribuer le marché à l'ATELIER DE SAINT GEORGES – BRUNO SAAS ARCHITECTES/ ECIB Fabrice DEROO/ AREHA ENR/BET BADER/ IDA - BET STRUCTURES pour son offre de base d'un montant de 85 500,00€ HT soit 102 600,00€ TTC.

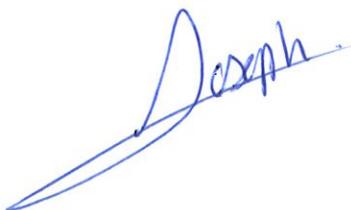
9) Attribution de subvention de ravalement

Au 27 route du Littoral est de 9 800,00€ HT.

Proposition d'octroyer une subvention de 650,00€ correspondant au plafond d'aide allouée.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'octroyer d'une subvention de 650,00€.

La Secrétaire de séance  
Mme Anne JOSEPH



Le Maire  
Michel MARESCOT

